



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

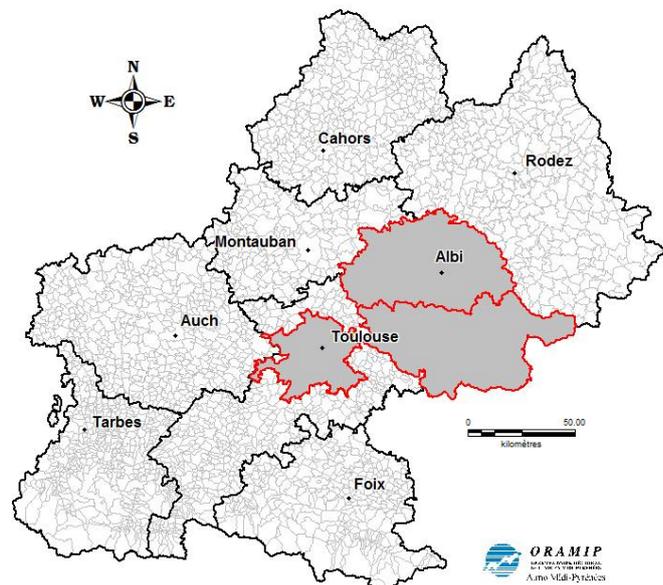
Communiqué du 03/01/2015 à 08h00

Sur le département du Tarn ainsi que sur l'agglomération toulousaine, l'ORAMIP mesure actuellement une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) pour la journée du 03/01/2015.

Les concentrations moyennes mesurées s'élèvent, ce jour, à $54,6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur le département.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 3 mai 2012, le préfet du Tarn met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

MERCI DE RELAYER CE MESSAGE



DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est la présence de conditions météorologiques défavorables à la dispersion des polluants dans l'air qui ont favorisé l'accumulation des émissions locales issues du trafic routier, des dispositifs de chauffage, des industries ou des émissions naturelles.

ÉVOLUTION

Depuis le lundi 29/12/2014, les concentrations de particules en suspension PM10 ont augmenté de manière continue sous l'effet des émissions locales et de conditions météorologiques très défavorables. Les conditions météorologiques ont limité la dispersion des particules en suspension émises favorisant ainsi leur accumulation dans l'atmosphère. Malgré les concentrations en particules qui avaient tendance à diminuer au cours de la journée de vendredi, les concentrations ont fortement augmenté durant la nuit faisant ainsi dépasser le seuil réglementaire de recommandation et d'information qui caractérise un épisode de pollution aux particules PM10. Ces concentrations en particules se maintiennent à des niveaux encore importants ce matin. La situation devrait évoluer favorablement dans le milieu de l'après-midi. Cette nappe de pollution devrait se disperser au fur et à mesure de la journée et diminuer significativement durant la nuit. En raison de la persistance de cet épisode de pollution, il est ainsi recommandé de limiter les activités susceptibles d'émettre des particules dans l'air afin d'atténuer l'étendue de cette pollution.

Cette procédure est valable pour la journée du 03/01/2015.



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



PRÉFET DU TARN

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 03/01/2015 à 08h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



PRÉFET DU TARN

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 03/01/2015 à 08h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes du Tarn

Liste des communes de l'arrondissement d'Albi

ALBAN	FENOLS	MARSSAC-SUR-TARN	SAINT-CHRISTOPHE
ALBI	FLORENTIN	MASSALS	SAINT-CIRGUE
ALMAYRAC	FRAISSINES	MEZENS	SAINTE-CECILE-DU-CAYROU
ALOS	FRAUSSEILLES	MILHARS	SAINTE-CROIX
AMARENS	FREJAIROLLES	MILHAVET	SAINTE-GEMME
AMBIALET	GAILLAC	MIOLLES	SAINT-GREGOIRE
ANDILLAC	GRAZAC	MIRANDOL-BOURGNOUNAC	SAINT-JEAN-DE-MARCEL
ANDOUQUE	ITZAC	MONESTIES	SAINT-JUERY
ARTHES	JOUQUEVIEL	MONTANS	SAINT-JULIEN-GAULENE
ASSAC	LA SAUZIÈRE-SAINT-JEAN	MONTAURIOL	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
AUSSAC	LABARTHE-BLEYS	MONTDURAUSSE	SAINT-MARCEL-CAMPES
BEAUVAIS-SUR-TESSOU	LABASTIDE-DE-LEVIS	MONTELS	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
BELLEGARDE	LABASTIDE-DENAT	MONTGAILLARD	SAINT-MICHEL-DE-VAX
BERNAC	LABASTIDE-GABAUSSE	MONTIRAT	SAINT-MICHEL-LABADIE
BLAYE-LES-MINES	LABESSIERE-CANDEIL	MONTROSIER	SAINT-URCISSE
BOURNAZEL	LABOUTARIE	MONTVALEN	SALIES
BRENS	LACAPELLE-PINET	MOULARES	SALLES
BROZE	LACAPELLE-SEGALAR	MOUZIEYS-PANENS	SALVAGNAC
CADALEN	LAGRAVE	MOUZIEYS-TEULET	SAUSSENAC
CADIX	LAMILLARIE	NOAILLES	SENOUILLAC
CAGNAC-LES-MINES	LAPARROUQUIAL	ORBAN	SERENAC
CAHUZAC-SUR-VERE	LARROQUE	PADIES	SIEURAC
CAMBON	LASGRAISSES	PAMPÉLONNE	SOUEL
CAMPAGNAC	LE DOURN	PARISOT	TAIX
CARLUS	LE FRAYSSE	PAULINET	TANUS
CARMAUX	LE GARRIC	PENNE	TAURIAC
CASTANET	LE RIOLS	PEYROLE	TECOU
CASTELNAU-DE-LEVIS	LE RIOLS	POULAN-POUZOLS	TEILLET
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	LE SEGUR	PUYCELCI	TERRE-CLAPIER



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



PRÉFET DU TARN

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 03/01/2015 à 08h00

CESTAYROLS	LE SEQUESTRE	PUYGOUZON	TERSSAC
COMBEFA	LE TRAVET	RABASTENS	TONNAC
CORDES-SUR-CIEL	LE VERDIER	REALMONT	TREBAN
COUFOULEUX	LEDAS-ET-PENTHIES	RIVIERES	TREBAS
COURRIS	LES CABANNES	RONEL	TREVIEN
CRESPIN	LESCURE-D'ALBIGEOIS	ROQUEMAURE	VALDERIES
CREPINET	LISLE-SUR-TARN	ROSIERES	VALENCE-D'ALBIGEOIS
CUNAC	LIVERS-CAZELLES	ROUFFIAC	VAOUR
CURVALLE	LOMBERS	ROUMEGOUX	VIEUX
DENAT	LOUBERS	ROUSSAYROLLES	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
DONNAZAC	LOUPIAC	SAINT-ANDRE	VILLENEUVE-SUR-VERE
FAUCH	MAILHOC	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM	VINDRAC-ALAYRAC
FAUSSERGUES	MARNAVES	SAINT-BEAUZILE	VIRAC
FAYSSAC	MARSAL	SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX	

Liste des communes de l'arrondissement de Castres

AGUTS	ESCROUX	MARZENS	SAINT-AMANS-SOULT
AIGUEFONDE	ESPERAUSSES	MASSAC-SERAN	SAINT-AMANS-VALTORET
ALBINE	FERRIERES	MASSAGUEL	SAINT-AVIT
ALGANS	FIAC	MAURENS-SCOPONT	SAINT-GAUZENS
AMBRES	FREJEVILLE	MAZAMET	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
ANGLES	GARREVAQUES	MISSECLE	SAINT-GERMAIN-DES-PRES
APPELLE	GARRIGUES	MONTCABRIER	SAINT-GERMIER
ARFONS	GIJOUNET	MONTDRAGON	SAINT-JEAN-DE-RIVES
ARIFAT	GIROUSSENS	MONTFA	SAINT-JEAN-DE-VALS
AUSSILLON	GRAULHET	MONTGEY	SAINT-JULIEN-DU-PUY
BANNIERES	GUITALENS	MONTPINIER	SAINT-LIEUX-LES-LAVAUUR
BARRE	JONQUIERES	MONTREDON-LABESSONNIE	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
BELCASTEL	LABASTIDE-ROUAIROUX	MONT-ROC	SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY
BELLESERRE	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	MOULAYRES	SAINT-SALVI-DE-CARCAVES
BERLATS	LABOULBENE	MOULIN-MAGE	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME
BERTRE	LABRUGUIERE	MOUZENS	SAINT-SERNIN-LES-LAVAUUR
BLAN	LACABAREDE	MURAT-SUR-VEBRE	SAINT-SULPICE
BOISSEZON	LACAUNE	NAGES	SAIX



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



PRÉFET DU TARN

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 03/01/2015 à 08h00

BOUT-DU-PONT-DE-LARN	LACAZE	NAVES	SAUVETERRE
BRASSAC	LACOUGOTTE-CADOUL	NOAILHAC	SEMALENS
BRIATEXTE	LACROISILLE	PALLEVILLE	SENAUX
BROUSSE	LACROUZETTE	PAYRIN-AUGMONTEL	SERVIES
BURLATS	LAGARDIOLLE	PECHAUDIER	SOREZE
BUSQUE	LAGARRIGUE	PEYREGOUX	SOUAL
CABANES	LALBAREDE	PONT-DE-LARN	TEULAT
CAHUZAC	LAMONTELARIE	POUDIS	TEYSSODE
CAMBON-LES-LAVAUUR	LASFAILLADES	PRADES	VABRE
CAMBOUNES	LAUTREC	PRATVIEL	VALDURENQUE
CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	LAVAUUR	PUECHOURSI	VEILHES
CARBES	LE BEZ	PUYBEGON	VENES
CASTELNAU-DE-BRASSAC	LE MARGNES	PUYCALVEL	VERDALLE
CASTRES	LE MASNAU-MASSUGUIES	PUYLAURENS	VIANE
CAUCALIERES	LE RIALET	RAYSSAC	VIELMUR-SUR-AGOUT
CUQ	LE VINTROU	ROQUECOURBE	VILLENEUVE-LES-LAVAUUR
CUQ-TOULZA	LEMPAUT	ROQUEVIDAL	VITERBE
DAMIATTE	LES CAMMAZES	ROUAIROUX	VIVIERS-LES-LAVAUUR
DOURGNE	LESCOUT	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES	VIVIERS-LES-MONTAGNES
DURFORT	LUGAN	SAINT-AGNAN	
ESCOUSSENS	MAGRIN	SAINT-AMANCET	